

## IDÉES

## L'argent des plus riches ira... aux plus riches

**Par le biais d'un allègement de l'ISF, le gouvernement propose de redistribuer aux plus riches les contributions des plus riches.**

Par Thibault Gajdos et Thibault Gajdos, • Publié le 27 avril 2011 à 10h26 - Mis à jour le 27 avril 2011 à 10h26

Nicolas Sarkozy pourfend aujourd'hui les avantages fiscaux des plus riches avec autant d'ardeur qu'il les défendait hier. Il réalise soudain que le bouclier fiscal préserve les plus fortunés de tout effort fiscal supplémentaire, et mine la solidarité républicaine. Il convient donc de le supprimer, comme il convenait, hier, de le mettre en oeuvre pour freiner les ardeurs expropriatrices d'un Etat prévaricateur autant qu'impécunieux. Le plafonnement Rocard, qui s'applique dès que la somme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et de l'impôt sur le revenu dépasse 85 % des revenus, doit aussi disparaître. Voici donc 1 milliard d'euros qui vont réintégrer les caisses de l'Etat.

Même revirement pour l'héritage. *"A quoi sert-il de travailler toute sa vie si c'est pour ne pas pouvoir transmettre à ses enfants le fruit de son travail en franchise d'impôt sur les successions ?"*, s'interrogeait le candidat Nicolas Sarkozy à Nantes, le 15 mars 2007. Le président Sarkozy en a tiré de vigoureuses conclusions : la loi TEPA (en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat) de 2007, fer de lance de la justice présidentielle, a réduit sensiblement l'impôt sur les successions et les donations pour les 4 % de ménages les plus riches. Coût de l'opération : 2,3 milliards d'euros par an.

Certes, mais ne serait-il pas juste, s'interroge aujourd'hui le chef de l'Etat, de limiter (un peu) les extraordinaires inégalités de patrimoines dues au seul héritage ? Le gouvernement envisage donc de relever le taux d'imposition des successions les plus élevées (au-dessus de 4 millions d'euros), de limiter les donations en franchise d'impôt, et de supprimer les avantages consentis aux donateurs de moins de 70 et 80 ans. On peut espérer récupérer ainsi 1 milliard d'euros supplémentaires.

Le président de la République, dorénavant fermement décidé à restaurer la justice sociale, dispose donc pour ce faire d'environ 2 milliards d'euros. Le plus simple serait de se tourner vers les plus démunis. On pourrait répartir cette somme entre les 1,15 million de foyers qui percevaient, en avril 2010, 422 euros par mois en moyenne au titre du "revenu de solidarité active (RSA) socle" (qui remplace le revenu minimum d'insertion et l'allocation parent isolé). Leurs revenus augmenteraient ainsi de 145 euros par mois, se rapprochant un peu du seuil de pauvreté (949 euros par mois...). Une autre possibilité, s'il fallait rester sur le terrain fiscal, serait de relever de 1 000 euros le seuil à partir duquel on paie l'impôt sur le revenu (calcul effectué sur le site "Pour une révolution fiscale", [www.revolution-fiscale.fr](http://www.revolution-fiscale.fr)).

Pourtant, M. Sarkozy ne fera rien de tout cela. Il redistribuera ces 2 milliards d'euros au 1 % des gens les plus riches, par le biais d'un allègement de l'ISF (qui risque de coûter davantage). En d'autres termes, le gouvernement propose de redistribuer aux plus riches les contributions des plus riches. On ne s'y serait pas pris autrement si l'on avait voulu faire perdre aux citoyens le peu de confiance qu'ils avaient en l'équité de l'impôt. L'impôt ne sera pas plus juste. Nicolas Sarkozy non plus.

\*Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille.

CNRS, Greqam\*

**Thibault Gajdos** (chercheur au CNRS) et **Thibault Gajdos,**